

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001053-202

DATE : 19 juin 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION AUTOMOBILE (APA)

et

LILIANE ROCHA

Demanderesses

c.

NISSAN CANADA INC.

Défenderesse

JUGEMENT RECTIFIÉ

(sur une demande pour faire trancher des objections)

APERÇU

[1] **ATTENDU QUE** le soussigné a rendu un jugement écrit le 12 juin 2025.

[2] **ATTENDU QUE** le 18 juin 2025, l'avocat de la défenderesse, maître Alexis Leray, avise le Tribunal par courriel que le jugement écrit du 12 juin 2025 contient une erreur au paragraphe [87] relativement aux numéros des engagements.

[3] En effet, le corps du jugement (aux paragraphes [23] à [35]) réfère aux objections U-6 à U-14 alors que la conclusion au paragraphe [87] réfère erronément aux engagements U-6 à U-17.

[4] **CONSIDÉRANT** l'article 338 du *Code de procédure civile*, le Tribunal modifie le jugement écrit du 12 juin 2025 uniquement pour corriger l'erreur contenue au paragraphe [87];

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **MODIFIE** le paragraphe [87] afin de corriger les numéros des engagements :

[87] **REJETTE** les objections à l'égard des engagements U-6 à U-14;

[6] **LE TOUT** sans frais de justice.

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

M^e Fredy Adams
ADAMS AVOCAT INC.
Avocat des demanderesses

M^e Stéphane Pitre
M^e Alexis Leray
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de la défenderesse